

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Date : 13 novembre 2025****Objet : Cession d'une parcelle cadastrée B n° 683
N° 2025-11-13/01**

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 11

Présents : Mmes et MM Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Cornelis DROST, Séverine BESSON, Monique REMONTET, Odile MONTFAUCON, et Anick FAYET.

Absents excusés : Mmes et MM Béatrice DESPIERRE, Michel BORIE, Loïc CHEVALIER et Josiane TANIER.

Procurations : Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Séverine BESSON, M. Michel BORIE à Mme Muriel MARCELLIN, M. Loïc CHEVALIER à M. Laurent BELUZE et Mme Josiane TANIER à Mme Monique REMONTET.

Date de convocation : 23 octobre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur le Président, informe que le CCAS est propriétaire d'une parcelle située lieudit « Chartrain », cadastrée section B sous le numéro 683 d'une superficie de 5 330 m².

La Roannaise de l'Eau a fait part de son souhait d'acquérir cette parcelle dans le cadre de la création d'un tracé d'une piste d'exploitation.

Il s'agit d'une parcelle en nature de bois/taillis, située en zone naturelle, enclavée dans les propriétés de Roannaise de l'Eau et difficile d'accès.

Le prix de vente a été fixé à 800 euros hors taxes et droits, et l'acquéreur prendra en charge les frais annexes à la vente et les frais de notaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de céder à Roannaise de l'Eau la parcelle située au lieudit « Chartrain », cadastrée section B sous le numéro 683 d'une superficie de 5 330 m² au prix de 800 € ;
- Charge Maître Emilie RIGNAUX, Notaire Associée à RENAISON, d'établir l'acte authentique à intervenir ;
- Dit que les frais annexes à la vente et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit acte ainsi que tous les documents afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 14 novembre 2025

La Secrétaire de séance,

Monique REMONTET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20251113-2025-11-13_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Le Président,
Laurent BELUZE

Le Président,
Laurent BELUZE